

Communiqué de presse

La Municipalité regrette la fermeture de l'Office Morges 3 Grosse-Pierre

Morges, le 21 septembre 2016. La Municipalité de Morges a pris acte, avec regret, de la décision La Poste Suisse de remplacer l'office de Morges 3 Grosse-Pierre par une agence postale, dès le 21 novembre 2016. Saisie par la Ville de Morges qui contestait cette décision, la Commission fédérale de la Poste (PostCom) a donné raison à La Poste.

Du point de vue de la Municipalité, la présence de trois offices postaux sur le territoire actuel de notre ville est adéquate et n'a rien de disproportionné. Pour ces raisons, la Municipalité a décidé en mai dernier de faire examiner la décision de la Poste par la Commission fédérale de la poste (PostCom), en lui recommandant de maintenir l'Office postal Morges 3 Grosse-Pierre. Fin août, PostCom a donné raison au géant jaune. Le 21 septembre, celui-ci a annoncé par un dépliant à la population et aux médias locaux la fermeture de l'Office de poste Morges 3 Grosse-Pierre et l'ouverture d'une agence postale, en partenariat avec un commerce d'alimentation du quartier.

Les motivations invoquées par La Poste sont en relation avec la baisse de fréquentation de l'office. De son côté, la Municipalité considère que la mission de service public et le maintien des prestations postales dans le quartier de la Grosse-Pierre sont indispensables. Après s'être mobilisée pour maintenir l'Office de poste Morges 3 Grosse-Pierre, appuyée par de nombreux pétitionnaires, la Municipalité continuera de suivre attentivement ce dossier et les prestations proposées par l'intermédiaire de l'Agence postale.

Pour rappel, une délégation de la Municipalité a rencontré La Poste Suisse à la fin octobre 2015, après avoir été informée de la volonté de La Poste de modifier ses prestations à son office de Morges 3 Grosse-Pierre. Les scénarios envisagés étaient la suppression de l'office sans remplacement ou le maintien de prestations postales dans le cadre d'une agence postale. La Poste s'est prononcée pour cette dernière variante et en a informé la population le 28 avril dernier. A la suite de cela, la Municipalité a saisi la Commission fédérale de la poste.

La Municipalité

Morges, le 21 septembre 2016

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, +41(0)78 744 77 09

Mme Emmanuelle Robert, chargée de communication +41 804 96 92 ou +41 (0)78 625 94 69
